



## Section de la Somme

Philippe DECAGNY  
Secrétaire Général

Amiens le 25 mars 2011

Monsieur l'Inspecteur d'Académie  
Directeur des Services Départementaux  
de l'Education nationale  
BP 2607  
80026 AMIENS

OBJET : Apprendre – Evaluer – Suivre  
les progrès des élèves d'école maternelle

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Nous sommes, depuis une semaine maintenant assaillis d'appels téléphoniques de collègues directrices et directeurs d'écoles maternelles et primaires qui nous posent tous la même question.

En effet, la réception de votre note de service du 17 mars 2011, intitulée « Apprendre – Evaluer – Suivre les progrès des élèves d'école maternelle », dossier suivi par Monsieur Poirel, a semé la « panique » dans beaucoup d'écoles.

Même si vous indiquez : « *chaque équipe pédagogique volontaire s'engagera dans l'expérimentation* », de très nombreuses équipes se demandent si elle peuvent ne pas répondre à votre sollicitation qui leur paraît beaucoup trop lourde à mettre en place.

Pour le SE-UNSA, votre formulation laisse bien entendre qu'il n'y a aucune obligation de mettre en œuvre cette expérimentation du prototype de livret de suivi des progrès des élèves d'école maternelle. Aussi le SE-UNSA apportera son soutien à chaque équipe qui fera ce choix.

Il va de soi qu'aucune pression ne pourra être exercée que ce soit par un IEN ou par l'IEN préélémentaire auprès des enseignants du département qui choisiraient de ne pas se lancer dès cette année dans cette nouvelle expérimentation.

Je vous prie d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos salutations distinguées.